



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Orthez, le 13 Mars 2020

Le Chef d'établissement
Lycée Molière

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Dispositifs d'accompagnement pour assurer une continuité pédagogique pendant la période d'éloignement des élèves de l'établissement.

Lors de son allocution aux français le 12 mars 2020, le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 Mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre, dans le contexte de l'épidémie COVID 19. Les élèves vont poursuivre leurs apprentissages à domicile, avec l'aide et le soutien de leurs professeurs, et en s'appuyant sur les outils nationaux, ainsi que ceux délivrés dans notre académie.

La mesure d'éloignement vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue évidemment pas le début d'une nouvelle période de vacances scolaires. Il est donc **indispensable** que les élèves gardent un rythme de travail journalier pouvant correspondre à l'emploi du temps de leurs classes respectives.

Votre enfant va en effet bénéficier pendant la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Cette continuité permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles, en gardant les objectifs d'une année scolaire ordinaire.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous rappeler, comme l'a signifié le Chef de l'État, que cette mesure, dans un souci d'efficacité sanitaire, vise à inciter les élèves à ne pas s'éloigner de leurs domiciles sans raison majeure.

Afin de faciliter la continuité pédagogique, l'équipe enseignante utilisera les moyens suivants :

- L'Espace Numérique de Travail (ENT)
- PRONOTE
- Le courrier électronique (si difficulté de connexion à l'ENT)

Si les élèves ne possèdent pas de connexion internet via un ordinateur, ils peuvent utiliser une connexion internet via leur téléphone pour consulter les documents mis en ligne par leurs professeurs. Ils peuvent par ce biais transmettre leurs travaux au format jpg.(Scan ou photo)

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'établissement au 05 59 69 42 77 ou sur adresse mail ce.0640080p@ac-bordeaux.fr

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de tous, et particulièrement de l'équipe pédagogique de l'établissement pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité, au service des progrès de tous les élèves.



NB : des ressources complémentaires sont disponibles sur le site du CNED (cf. document en pièce jointe)

COVID-19 – Continuité pédagogique Fiche parents des élèves du 2nd degré

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses enseignants, notamment dans des contextes d'éloignement.

Dans le cas de mesures imposées d'éloignement des collèges et lycées de Nouvelle-Aquitaine, le lien avec l'établissement et les apprentissages doit être maintenu sous diverses formes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

Votre enfant scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses enseignants, le professeur principal, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève soit en mesure de maintenir un contact régulier avec leurs professeurs et leurs camarades, d'entretenir les connaissances déjà acquises, d'acquérir de nouveaux savoirs.

ANTICIPER

Comment se préparer à une éventuelle mesure de fermeture de l'établissement ?

- Je consulte régulièrement le site de l'académie de Bordeaux (www.ac-bordeaux.fr rubrique coronavirus) et celui de l'établissement pour rester informé sur l'évolution de l'épidémie.
- Je m'assure que mon enfant est en possession de ses codes d'accès à l'ENT OSÉ (collège) ou LYCÉE CONNECTÉ pour recevoir toutes les informations importantes concernant sa scolarité.

Accompagner

Comment accompagner mon enfant en cas de fermeture de l'établissement ?

le premier jour d'éloignement

Si je dispose d'une connexion internet :

- Mon enfant se connecte à l'ENT OSÉ (collège) ou LYCÉE CONNECTÉ afin de consulter les informations déjà disponibles. Je consulte également le site de l'académie ainsi que celui de l'établissement.
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil :
 - pour les collégiens : <https://college.cned.fr>
 - pour les lycéens : <https://lycee.cned.fr>

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

11 MARS 2020

- Je prends contact avec le chef d'établissement pour connaître les modalités de travail de mon enfant pendant la période d'éloignement.

le lendemain

Je m'assure que des personnels de l'établissement ont bien pris contact avec mon enfant (soit appel téléphonique, soit, plus probablement, courriel *via* l'ENT). Dans le cas contraire, je contacte le chef d'établissement.

Si je dispose d'une connexion internet :

Dès les premiers jours de la période, mon enfant recevra de la part de ses enseignants des consignes pour réaliser des activités scolaires visant des révisions ou de nouveaux apprentissages.

- Je vérifie que mon enfant s'est bien connecté à son compte ENT pour prendre connaissance des consignes des professeurs. Le professeur pourra proposer **par exemple une classe virtuelle** ;

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec le chef d'établissement pour connaître les modalités de récupération des cahiers/classes et manuels de mon enfant pour lui permettre de consolider ses acquis ;

Je prodigue des encouragements à mon enfant pour qu'il persévère dans son travail.

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur principal de la classe ou un membre de l'équipe pédagogique.

La situation étant évolutive, je consulte le site de l'établissement pour prendre connaissance des consignes actualisées. A défaut, je prends contact avec le chef d'établissement.